



## Conseil Municipal : Séance du 16 avril 2018

Sous la Présidence de Monsieur Philippe Canot, Maire.

**Présents** : Mmes Brachet, Copinne, Peltier et Roynette.  
MM. Petitjean, Picot, Scolari, Stillen, Valsesia et Wisniewski.

**Absents** : Mme Flambeaux, MM Arnould, Ducoudray et Robin procuration à Mme Roynette, MM. Canot, Scolari et Valsesia.

**Secrétaire de séance** : Mr Hervé Valsesia.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2018 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 19 février 2018.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ✓ Approuve le compte administratif de l'exercice 2017 du budget Communal ainsi que le compte de gestion du Receveur Municipal qui est en tous points identique.
- ✓ Affecte le résultat d'exploitation de 553441,02 € pour le budget communal.
- ✓ Décide de ne pas augmenter les taux appliqués en 2017 aux 3 taxes directes locales.

### **Budget Primitif 2018 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2018 de la commune qui se résume comme suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes	978 216.02 €
Section d'investissement : Dépenses et Recettes	761 176.92 €

### **Programme ONF 2018 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le programme des travaux prévu pour l'année 2018.

### **Tarif annuel de mise à disposition de parcelle communale :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré, fixe à 20 € pour l'exercice 2017, la redevance pour mise à disposition d'une parcelle de terrain communal à un particulier.

### **Demandes de subventions :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde les subventions suivantes :

- 100 € pour les restos du cœur
- 100 € l'association de l'ASTRM (Association Sportive Tournes Renwez les Mazures).
- Ne donne pas suite aux autres demandes

### **Subvention contrat Natura 2000 :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, complète la délibération précédente du montage financier.

### **Suppression d'emploi :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, supprime le poste d'ATSEM 1<sup>er</sup> classe remplacé par celui de 2<sup>e</sup> classe dernièrement créé.

### **Encaissement de chèque :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 15 € le prix de vente du stère de bois hors affouage.

### **Attribution indemnités au receveur municipal :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % et de confection de documents budgétaires à Mme Isabelle TOURNEUX Receveur Municipal pour l'exercice 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.